



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

RESULTATS

lundi 12 février 2018

Nature du projet	Demandeur	Composition de la commission	Vote	Décision
Extension d'un ensemble commercial par la création, sur la parcelle cadastrée AW n° 200, d'un magasin de vente de cigarettes électroniques à l'enseigne « VAPHOME », d'une surface de vente de 89 m ² , situé ZAC de Kerbois, 1 impasse d'Urville à AURAY (56400)	SARL VAPHOME, représentée par Messieurs Adrian ZAPATA et Yohann LE BOUGEANT	Maire d'Auray	Favorable	Autorisation
		Pdt de la communauté Auray Quiberon Terre Atlantique	Favorable	
		Pdt du syndicat mixte du pays d'Auray	Favorable	
		Pdt du Conseil Départemental	Favorable	
		Pdt du Conseil Régional	Absent	
		Maire de Sainte Hélène	Favorable	
		Vice-président de « Centre Morbihan Communauté »	Absent	
		Person. qualifiée domaine consommation et protection des consommateurs	Favorable	
		Person. qualifiée domaine consommation et protection des consommateurs	Favorable	
		Person. qualifiée domaine dévelop. Durable et aménagement du territoire	Défavorable	
Person. qualifiée domaine dévelop. Durable et aménagement du territoire	Abstention			